



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE ROANNAISE DE L'EAU

LE PRÉSIDENT,

N°15-07

Objet :

**DELEGATION
DE SIGNATURE
DU PRESIDENT
AU CHEF DU
SERVICE
FINANCES**

Vu les articles L5211-9 et L5211-10
du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2015-09 du Comité Syndical
du 21 janvier 2015 relative aux délégations de
l'assemblée délibérante au président ;

Vu l'arrêté n°2005-011 du 21 février 2005
relatif à la nomination du chef du service finances ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Anne DOUCET, chef de service, pour, en l'absence du Président, des Vice-présidents, les pièces financières suivantes :

- demandes de mobilisation relatives à la ligne de crédit de trésorerie
- demandes de remboursement anticipé relatives à la ligne de crédit de trésorerie

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Roanne ;
- Monsieur le Sous Préfet de Montbrison ;
- Madame le Maire de Roanne ;
- Madame le Commissaire de Police de Roanne ;
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Villerest.

Cet arrêté sera affiché aux lieux et places ordinaires, il sera également publié au recueil des actes administratifs.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme,
Roanne, le

- 3 FEV. 2015

Le Président

M. FRECHET Daniel

Notification faite à

Le Chef de Service
Finances

Mme DOUCET Anne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20150203-A15-07-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2015